



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

16 mars 2012

Action institutionnelle

A l'occasion de la journée internationale des femmes...

A l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars, Roselyne BACHELOT-NARQUIN a participé à un petit déjeuner présidé par Alain JUPPE, dans le cadre du colloque « Printemps arabe : printemps des femmes ». Elle a ensuite animé le colloque sur l'image des femmes dans les médias lors des révolutions arabes, à l'Assemblée nationale. Puis elle est allée dans le Val d'Oise pour signer une convention pour expérimenter un téléphone d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales dans le département.



[Retrouver le récit de la journée sur notre site](#)

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a été publiée au **Journal officiel** du 13 mars. Le chapitre 1^{er} du titre III (articles 50 à 58) est consacré aux dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Pour atteindre cet objectif, la loi prévoit la présentation d'un rapport annuel devant le **Conseil commun de la fonction publique** et devant les comités techniques s'agissant un certain nombre de mesures qui concernent le recrutement, la féminisation des jurys, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle. La nouvelle loi instaure, en outre, un pourcentage minimum (quota de 40 %, cette proportion sera atteinte par paliers) « *de personnes de chaque sexe* » dans les nominations de personnalités qualifiées, dans les conseils d'administration, conseils de surveillance ou organes équivalents des établissements publics, au Conseil commun et dans les trois Conseils supérieurs, exception faite des représentants des organisations syndicales et des employeurs territoriaux, dans les commissions administratives paritaires, dans les jurys et comités de sélection, et dans les emplois « *supérieurs* » de l'Etat, de l'hospitalière et des régions, départements, communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 80 000 habitants.

[Retrouver la loi sur Légifrance](#)

Roselyne BACHELOT-NARQUIN visite la halte garderie « La Farandole »

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a effectué une visite de la halte garderie « La Farandole », le 10 mars 2012 à Dreux (28). « La Farandole » propose un système de garde « à la carte », qui permet d'accueillir des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, sur des horaires spécifiques. La ministre a été accueillie par Didier MARTION, préfet d'Eure-et-Loir et Gérard HAMEL, député-maire de Dreux. Après une présentation et la visite du site elle a procédé à un échange avec des mères de famille, utilisatrices de la halte garderie.

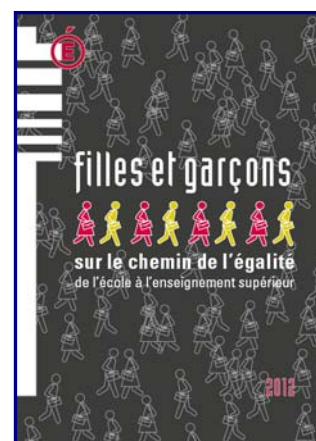
Assistants maternels : un référentiel national

En application de la loi du 9 juin 2010 relative à la création des maisons des assistants maternels, le **Conseil d'Etat** vient de publier un décret relatif au référentiel fixant les critères à partir desquels les Conseils généraux pourront donner un agrément à des assistants maternels. Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, et Claude GREFF, secrétaire d'Etat à la Famille, saluent ce texte qui remplace les conditions de délivrance d'agrément actuel des assistants maternels, par la mise en place d'un référentiel national pour des agréments homogénéisés sur tout le territoire. Cet outil de travail permet de préparer et d'analyser les entretiens pour enrichir le dossier administratif du candidat et précise les étapes, les domaines d'évaluation et les caractéristiques de l'agrément ainsi que les modalités d'accompagnement des assistants maternels. Les deux ministres ont diffusé un communiqué et rappellent que le développement de l'accueil de la petite enfance est une priorité gouvernementale et que les résultats sont au rendez-vous : « *Non seulement l'objectif des 200 000 solutions de garde supplémentaires sur la période 2009-2012 est en passe d'être atteint, mais la diversification des offres de modes d'accueil est une réalité tant en milieu urbain, que périurbain et rural. Le Plan Métiers de la Petite Enfance a permis de valoriser les acteurs des gardes d'enfants et les aides en faveur des assistants maternels (le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil et la prime à l'installation) ont enclenché un afflux de demandes d'agrément* ». Roselyne BACHELOT-NARQUIN et Claude GREFF précisent que la mise en place de ce référentiel a pour objectifs d'augmenter les solutions de gardes pour les parents et d'en améliorer la qualité.

[Retrouver le texte sur Légifrance](#)

L'Education nationale célèbre le 8 mars

Pour le 8 mars 2012, le ministère de l'Education nationale a lancé une lettre d'actualité sur l'égalité entre les filles et les garçons, **L'égalité à la lettre**. Son premier numéro présente l'actualité nationale et locale de l'égalité entre les filles et les garçons. En trois numéros par an, cette lettre fera un point régulier sur la politique menée par le ministère en la matière, sur les ressources disponibles et sur les initiatives en académie et en établissement. L'édition 2012 de la brochure « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », qui regroupe les principales données statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons (répartition sexuée selon les niveaux d'enseignement, choix d'orientation, réussite aux examens...) a également été publiée. Elle permet de saisir des évolutions de fond. Elle est aussi un outil de référence pour les académies et une ressource régulièrement exploitée dans les modules de formation sur l'égalité.



A l'occasion de la journée internationale, le ministère a mis en valeur les actions que l'Education nationale impulse en faveur de l'égalité entre filles et garçons, dans les écoles, collèges et lycées, dans chaque académie et au niveau national.

[Retrouver le dossier et les différents documents sur le site Eduscol](#)

Le 8 mars au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

A l'occasion de la journée internationale des femmes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'est mobilisé sur plusieurs axes : « identifier les inégalités et agir sur les stéréotypes », « favoriser les changements structurels » et « soutenir les recherches et études sur le genre ». Le ministère a également fait le point sur les différentes initiatives prises dans les universités.

[Retrouver le dossier sur le site du ministère](#)

Rapport public annuel de la Cour des comptes

Un chapitre du rapport annuel de la **Cour des comptes** est titré « *La politique de périnatalité : l'urgence d'une remobilisation* » : « les événements survenant pendant la grossesse, l'accouchement et les premiers jours de la vie des nouveau-nés influencent considérablement et durablement l'état de santé de l'enfant et de sa mère. La périnatalité, qui englobe l'ensemble des prestations et actes médicaux relatifs à ces phases de la vie maternelle et infantile, constitue ainsi un enjeu majeur de santé publique ». La **Cour des comptes** « met en lumière que, loin des améliorations espérées, la situation a eu plutôt tendance à se détériorer et que s'impose une remobilisation forte et rapide de l'ensemble des acteurs ».



[Retrouver le chapitre sur la périnatalité](#)

Françoise MILEWSKI, Chevalière de la Légion d'Honneur, nommée au CESE



Par décret du Président de la République en date du 6 mars 2012 (**Journal officiel** du 7 mars), plusieurs « *personnalités associées* » ont été nommées au **Conseil économique, social et environnemental**, pour une durée de deux ans, afin de contribuer aux travaux de la section à laquelle ils sont rattachés. On signalera la nomination de Françoise MILEWSKI Section du travail et de l'emploi. Françoise MILEWSKI, dont nous n'avions pas signalé la nomination au grade de Chevalière dans l'Ordre national de la **Légion d'Honneur** en juillet

2011 (décret du 13 juillet 2011), s'est vue remettre ses insignes, à la veille de la journée internationale des femmes, par Jean-Paul FITOUSSI, professeur émérite à l'IEP de Paris. Toutes nos félicitations un peu en retard donc...

Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée - Bilan 2007-2012

Le rapport d'information n° 4454 de Marie-Jo ZIMMERMANN, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'**Assemblée nationale**. Ce rapport est scindé en deux parties : d'une part, une synthèse sur le thème des femmes exerçant un métier traditionnellement masculin (« *L'entrée des femmes au sein de certains bastions masculins* ») et, d'autre part, le bilan d'activité pour 2011-2012.

[Retrouver le rapport d'activité de la délégation](#)

[Retrouver les derniers comptes rendus mis en ligne](#)

Egalité entre les femmes et les hommes : audition du Défenseur des droits

Le 7 mars, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'**Assemblée nationale** a auditionné Dominique BAUDIS, Défenseur des droits.

[Retrouver la vidéo sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Suivi des auteurs d'infractions à caractère sexuel

La commission des lois de l'**Assemblée nationale** a autorisé la publication du rapport d'Etienne BLANC sur le suivi des auteurs d'infractions à caractère sexuel, au nom de la mission d'information relative à l'exécution des décisions de justice pénale. Le rapport aborde ce sujet tant dans sa composante judiciaire et pénitentiaire que dans sa dimension médicale et psychologique. Il formule 33 recommandations afin de permettre l'amélioration de l'évaluation et du suivi des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

[Lire le rapport sur le site de l'Assemblée nationale](#)

L'actualité de la délégation aux droits des femmes du Sénat

Trois dates à noter sur l'agenda de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du **Sénat** dans le cadre de ses travaux sur le thème « Femmes et travail ». La délégation auditionne Danielle LINHART, sociologue du travail, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (le 15 mars), Hélène PERIVIER et Rachel SILVERA, économistes (le 29 mars) ainsi que Brigitte GRESY, inspectrice générale des affaires sociales (le 5 avril).

Jugement de la CEDH sur l'homoparentalité

Pour la **Cour européenne des droits de l'Homme** (CEDH), refuser à une femme le droit d'adopter l'enfant de sa compagne n'est pas discriminatoire. C'est par six voix contre une que la CEDH a dit, jeudi 15 mars, qu'il n'y avait ni discrimination ni violation du respect de vie privée et familiale dans l'impossibilité pour une personne d'adopter l'enfant de son compagnon de même sexe. Attendant le jugement, **Libération** consacrait une page à l'information dans son édition du 14 mars et **L'Humanité** un article. L'information n'est reprise que sous forme de brève dans les éditions du 16 mars.



Politique et entreprises : des quotas pour renforcer la participation des femmes

Une législation visant à réduire l'écart salarial entre femmes et hommes ainsi que des quotas pour augmenter le nombre de femmes dans les conseils d'administration et dans les instances politiques figurent parmi les propositions approuvées par le **Parlement européen** le 13 mars pour s'attaquer aux inégalités entre les sexes dans l'Union européenne. Cependant un certain nombre de pays y sont opposés dont le Royaume-Uni.

[Lire l'information sur le site du Parlement européen](#)

Femmes, vieillesse et précarité

A l'occasion de la journée internationale des femmes et dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif, **Eurostat** a publié le 8 mars une étude sur la part des femmes dans la population âgée de 65 ans et plus. Il y aurait près de 40 % de femmes de plus que d'hommes dans cette tranche d'âge, un chiffre qui monte à environ 50 % dans les Etats baltes. Par ailleurs, une proportion plus importante de femmes que d'hommes est menacée de pauvreté et d'exclusion sociale, témoignant des nombreux progrès qui restent à accomplir. Enfin, l'étude montre que plus le niveau d'éducation est élevé, moins les différences entre hommes et femmes sont importantes en matière de taux d'emploi (information de la **Fondation Robert Schuman**).



[Lire le communiqué de presse d'Eurostat](#)

Déséquilibre entre les femmes et les hommes au sein des organes décisionnels dans l'UE

Les documents de la consultation sur le déséquilibre entre les hommes et les femmes au sein des organes décisionnels des entreprises dans l'**Union européenne** (synthèse du 12 mars) ont été mis en ligne. On pourra en particulier télécharger le document de la consultation et le rapport de suivi sur les femmes dans les instances de décision économique au sein de l'UE. En introduction de ce document la **Commission européenne** souligne que « *le déséquilibre hommes-femmes au sein des instances décisionnelles des entreprises reste un défi de taille pour l'ensemble des Etats membres de l'UE. Ce phénomène représente une sous-exploitation de ressources humaines qualifiées, comme le montre l'écart entre le nombre élevé de femmes diplômées et leur faible représentation à des postes de haut niveau. Les nombreux obstacles auxquels les femmes sont aujourd'hui encore confrontées lorsqu'elles tentent de grimper les échelons peuvent être considérés comme un gaspillage de ressources humaines hautement qualifiées et nécessaires* ».



[Retrouver les documents sur le site de la Commission](#)

Un sondage sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne

A l'occasion de la journée internationale des femmes, le **Parlement européen** et **Eurobaromètre** ont publié un sondage sur « Les inégalités hommes-femmes dans l'Union européenne ». D'après les résultats, 52 % des Européens estiment que les inégalités entre les hommes et les femmes constituent toujours un problème important. Bien que 60 % des Européens pensent que le phénomène a eu tendance à diminuer au cours de la dernière décennie, des problèmes majeurs persistent. Les inégalités jugées les plus importantes sont les violences faites aux femmes (48 %) et les inégalités salariales (43 %). Pour lutter contre ces inégalités, les personnes interrogées sont partagées entre des mesures incitatives (26 %) et des mesures contraignantes (27 %). La plupart d'entre elles (47 %), considère que la réponse doit être prise au niveau européen (information de la **Fondation Robert Schuman**).

[Retrouver le sondage Eurobaromètre](#)

La Commission de la condition de la femme a achevé ses travaux

La **Commission de la condition de la femme** a achevé, le 15 mars, les travaux de sa cinquante-sixième session sans que les délégations aient pu parvenir au consensus qui leur aurait permis d'adopter les « *conclusions concertées* » du débat général et des tables rondes que la Commission a tenus du 27 février au 9 mars 2012 sur le thème de l'autonomisation des femmes rurales.

[Retrouver le communiqué final](#)

[Retrouver les communiqués et les documents sur le site de la Commission](#)



Egalité et non discrimination

8 mars : « Et si la femme était (aussi) l'avenir du droit ? »

On l'avait annoncé : Christiane FERAL-SCHUHL féminise le barreau (synthèse des 13 et 31 janvier). Pour la première fois de son histoire, le **barreau de Paris** a célébré le 8 mars. A cette occasion, le barreau de Paris a habillé la façade de la Conciergerie d'une toile de 600^m² mettant à l'honneur les Femmes. L'espace d'affichage géant de la Conciergerie interroge les passants, depuis la place du Châtelet et des environs, avec la phrase suivante : « *Et si la femme était (aussi) l'avenir du droit ?* ». Cette opération de communication exceptionnelle du barreau de Paris a pour but de véhiculer une nouvelle image du barreau de Paris qui compte sur les 23 353 avocats, plus de 50 % de femmes. Le 8 mars, le barreau de Paris en partenariat avec le **MEDEF** Ile-de-France organisait également un colloque sur le thème « Les femmes et le pouvoir en 2012 ».



Anne LIARDET candidate de l'Egalité dans le Vendée Globe

La navigatrice Anne LIARDET a choisi très symboliquement la Journée internationale des femmes, ce jeudi 8 mars, pour présenter son projet de participation au **Vendée Globe** 2012/2013. Pour son deuxième tour du monde en solitaire sans escale, la navigatrice finistérienne « *portera les couleurs d'une noble cause : l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

A Toulouse aussi, des femmes... dans le mouvement de libération des femmes

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Ville de Toulouse et la commission extramunicipale « égalité femmes-hommes dans la cité » ont proposé un temps d'échanges et de réflexion sur ce thème à l'espace des diversités et de la laïcité. Exposition, théâtre, forum, débat, concert... On signalera, jusqu'au **mardi 20 mars** à l'Espace des diversités et de la laïcité, l'exposition « A Toulouse aussi, des femmes... dans le mouvement de libération des femmes... des années 1970 à aujourd'hui », un parcours est proposé par Irène CORRADIN, du Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes, réalisé avec le concours de Madeleine DUPUIS, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes.



Parité à la télévision : les chaînes en mal d'« expertes »

« *Où sont les femmes ?* », cette question qui est en passe de devenir rituelle dans les médias s'applique cette fois à... la place des femmes dans les médias. Le supplément télévision du **Monde** consacre en effet sa une et deux pages (édition des 11 et 12 mars) à la place des femmes « *expertes dans les médias* ». « *Un an après la signature du pacte d'autorégulation, par lequel les grands médias s'engageaient à une représentation plus paritaire, les chiffres n'ont pas bougé d'une décimale* » explique le journal. « *Certes, la présentation des journaux télévisés, toutes chaînes confondues, respecte rigoureusement la parité et le nombre de magazines et talk-shows confiés à des femmes (...). Reste que les femmes ne représentent toujours que 18 % des personnes consultées comme expertes dans les JT et magazines d'information. Ce seuil tombe à 4 % en moyenne pour Arte* ». **Le Monde** revient sur le rapport de décembre 2011 (synthèses des 16, 24, 30 novembre, 6 et 15 décembre 2011), fait le point sur la question, et souligne dans un encadré que « *les séries donnent l'exemple* » (synthèse du 29 juillet 2011).

Feux tricolores : adieu petit bonhomme à chapeau ?

La presse allemande, repris par **L'Humanité Dimanche** du 15 mars, annonce que la ville de Fürstenwalde, dans le Brandebourg, qui dotée à l'occasion du 8 mars de feux tricolores ornés d'une « Ampelfrauchen » (diminutif de « Ampelfrau »), l'équivalent féminin du « Ampelmann » ou « Ampelmännchen » (« Ampel » étant le feu de signalisation). C'est la chargée de l'égalité femme-homme de la ville, Anne-Gret TRILING, qui a demandé à ce que le petit bonhomme à chapeau soit remplacé par une fillette portant robe et couettes. Une mesure symbolique qui, d'après nos informations, aurait déjà été prise par d'autres communes allemandes : Zwickau et Dresde en Saxe et Brême.



« Prenons position aux côtés des femmes du Moyen-Orient »

« Les femmes ont été au cœur des mouvements de contestation qui ont déferlé dans la région en 2011 » rappelle **Actionaute**, le bulletin électronique d'**Amnesty international** dans son numéro du 7 mars. « En se faisant les porte-drapeaux du changement, les femmes sont elles aussi victimes des pires violences. Maintenant, elles doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité à la politique et au processus décisionnel et bénéficier des mêmes droits devant la loi que les hommes ». Et d'appeler à prendre position « aux côtés des femmes du Moyen-Orient ».

[Retrouver l'article sur le site d'Amnesty](#)

Egalité dans la vie professionnelle

Santé au travail : les emplois occupés par les femmes les exposent davantage

A l'occasion du 8 mars, le Réseau de l'**Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail** (ANACT) propose une analyse différenciée de la santé des femmes et des hommes au travail et identifie des pistes d'action pour conjuguer égalité professionnelle et santé. Pour marquer l'événement, le Réseau **ANACT** met en ligne sur une semaine une série de ressources téléchargeables gratuitement : un support de sensibilisation de 1ER niveau « *Les conditions de travail ont-elles un sexe ?* », un diaporama commenté destiné aux partenaires sociaux « *Egalité, santé et conditions de travail* », un quizz « *Conditions de travail : femmes et hommes à égalité ?* », et une photographie sexuée des accidents et maladies professionnelles depuis 10 ans.

[Retrouver le dossier sur le site de l'ANACT](#)





Les métiers en 2020

DARES Analyses n° 22 de mars 2012, publication de la **direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques**, est consacré au quatrième exercice de prospective sur les métiers et les qualifications (PMQ). Les PMQ sont régulièrement menés afin d'examiner les perspectives possibles en matière d'évolution des ressources en main-d'œuvre et de l'emploi par métiers. Il a été réalisé conjointement par la DARES et le **Centre d'analyse stratégique** et présente des projections de postes à pourvoir par métiers à l'horizon 2020. Il souligne la progression et la féminisation des emplois les plus qualifiés et le dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes.

[Télécharger le numéro de DARES Analyses](#)

27 nouveaux signataires de la Charte de la parentalité en entreprise

Le mardi 14 février 2012, la Charte de la parentalité en entreprise a été signée par 27 nouvelles entreprises. **L'Observatoire de la parentalité en entreprise** a mis en ligne la présentation des ces nouvelles signataires. C'est maintenant 359 entreprises et associations qui s'engagent et expliquent pourquoi sur le site de l'Observatoire.

[Voir le dossier sur le site de l'Observatoire](#)

Les retraités et les retraites en 2010

La **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)** publie « Les retraités et les retraites en 2010 ». Selon le résumé, « en 2010, 15 millions de retraités, vivant en France ou à l'étranger, sont titulaires d'une pension de droit direct d'au moins un régime de retraite français. Depuis deux ans, la progression des effectifs de retraités est moins vive du fait notamment de la révision des conditions d'accès à la retraite anticipée pour carrière longue. La pension moyenne de droit direct, tous régimes, atteint 1 216 euros mensuels en 2010. Sa croissance de 1,9 %, à un rythme un peu plus élevé que l'inflation, résulte notamment du renouvellement de la population des retraités. Les écarts de pensions entre hommes et femmes tendent toujours à se réduire ».



[Télécharger l'étude sur le site du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé](#)

Le stéréotype éculé des escarpins dans la synthèse

Une de nos fidèles lectrices nous reproche - gentiment - d'avoir oublié notre « *habituelle touche d'ironie* » dans la présentation de l'article des **Echos** « *quand le chef est une patronne* » (synthèse du 6 mars). « *L'occasion était trop belle* », nous écrit-elle « *de pointer, au cœur même d'un article contre les inégalités F/H, le stéréotype éculé des escarpins (Louboutin ?) et des jolies jambes pour illustrer la féminisation du pouvoir, féminin et donc forcément chosifié dans ses seuls attributs sexualisés* ». Nous n'avions en effet pas précisé que nous passions l'image « *sans commentaire* »...



Allemagne : polémique sur l'instauration de quotas de femmes dans les directions

Depuis que la **Commission européenne** a évoqué, le 5 mars, la possibilité d'imposer par la loi un quota de femmes dans les CA des entreprises, le débat sur l'opportunité de mettre en place de tels quotas bat à nouveau son plein outre-Rhin. Farouche partisane de quotas fixes, Ursula von der LEYEN (CDU), ministre de l'Emploi, soutenue par les syndicats et l'opposition sociale-démocrate, a réitéré, le 7 mars, sa volonté d'introduire cette année encore un quota légal de femmes de 30 % d'ici 2018 dans les directoires et les conseils de surveillance des grandes entreprises. Toutefois, cette décision ne relève pas de sa compétence, mais de celle de sa collègue Kristina SCHRÖDER (CDU), ministre de la Famille et de la Femme, qui se bat, quant à elle, pour l'introduction de « *quotas flexibles* » (d'après **Planet Labor** du 7 mars).

Egalité dans la vie personnelle et sociale

Jeannette BOUGRAB juge « immondes » les propositions de Marine LE PEN sur l'avortement



Invitée du Talk **Orange - Le Figaro**, la secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, Jeannette BOUGRAB (photo), s'est dite « favorable à la gratuité et à l'anonymat de tous les modes de contraception », estimant cependant que « cela ne peut marcher que s'il y a en amont une éducation » des jeunes filles, alors que « la prévention et l'éducation sont totalement absentes du discours de François HOLLANDE » : elle a jugé « immonde » la proposition de Marine LE PEN de dérembourser les IVG pour privilégier les actes médicaux qui « ne peuvent pas être évités » (**Le Figaro** du 15 mars).

Fermeture du seul centre d'hébergement d'urgence de la capitale réservé aux femmes ?

Le **Samu social** de Paris vient de lancer un appel pour que l'unique centre d'hébergement d'urgence de la capitale réservé aux femmes, qui doit fermer le 31 mai prochain, reste ouvert. L'association interpelle ainsi sur la situation des femmes à la rue (voir synthèses des 29 juin, 6, 22, 29 juillet et 5 août 2011). « Pourquoi faut-il impérativement que le seul centre d'hébergement d'urgence du Samu social de Paris dédié aux femmes reste ouvert ? » questionne le **Samu social** qui donne la réponse dans un film mis en ligne et que les internautes sont invités à partager sur les réseaux sociaux. « En 2011, 4 086 femmes sans abri isolées ont appelé au moins une fois le 115 de Paris », explique le **Samu social**.

« Nous avons rencontré 601 femmes au moins une fois dans la rue. 16 082 nuitées ont été attribuées à des femmes en Centre d'hébergement d'urgence. Les femmes isolées en situation de grande précarité accueillies au Samu social de Paris sont désocialisées, en rupture de lien avec leur famille et leurs proches, et souvent victimes d'agressions ». « Sans la volonté de tous, le seul Centre d'hébergement d'urgence de 52 places dédié aux femmes doit fermer définitivement le 31 mai 2012 » prévient l'association. L'information fait l'objet de l'éditorial de **Elle** daté du 9 mars sous le titre « Femmes dans la rue. L'urgence ».



<http://www.cauchemardefemme.fr/>

La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs

La **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** (DREES) consacre le numéro 791 de **Etudes et Résultats** de mars 2012 à « *la profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs* ». Selon la DREES, « *début 2011, 18 800 sages-femmes exercent leur activité en France. La moitié d'entre elles sont âgées de moins de 40 ans. Au cours des vingt dernières années, leur nombre a augmenté de manière régulière et à un rythme plus élevé que le nombre de femmes en âge de procréer. Début 2011, on compte 126 sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans* ».

[Télécharger le numéro sur le site du ministère chargé de la santé](#)

Débat sur le quotient familial

Dans une tribune publiée par **La Croix**, l'économiste Jacques BICHOT demande de « *conserver le principe* » du quotient familial « *synonyme de reconnaissance de la place de la famille dans la cité* » : selon lui, les calculs de l'équipe de campagne de François HOLLANDE, qui propose sa réforme, sont « *arithmétiquement exacts, mais pas leur interprétation* ». Elle calcule l'impôt « *sans tenir compte des enfants* » et « *fait apparaître le QF comme une aide aux familles qui augmente avec le revenu* ».

Paris : une affaire de violences conjugales empoisonne la mairie du XIX^e

« *Un salarié à la mairie du XIX^e de Paris et militant écologiste, a-t-il été licencié pour avoir refusé de travailler avec un élu socialiste condamné dans une affaire de violences conjugales ?* » se demande **Le Parisien** du 7 mars qui croit savoir qu'à « *six semaines de l'élection présidentielle, à la mairie du XIX^e, les Verts et le PS s'écharpent en coulisses* » sur cette affaire qui sera portée au conseil d'arrondissement le 12 mars. Dans son édition du 14 mars le quotidien revient sur l'affaire et, photo à l'appui, indique que les activistes de l'association **les Tumultueuses** ont envahi le conseil d'arrondissement du XIX^e pour protester contre le licenciement du salarié de la mairie. « *Macho de gauche, macho de droite ! Les violences conjugales ne sont pas une affaire privée !* » pouvait-on lire sur les pancartes brandies par les militantes.

NASSER, les Frères musulmans et le voile pour les femmes en 1953

Une petite vidéo (2 minutes sous titrée, en espérant qu'il ne s'agisse pas d'une fausse traduction ! NDR) pour mesurer le temps qui passe et l'évolution de la place des femmes dans la société égyptienne. Gamal Abdel NASSER, président de l'Egypte de 1952 à 1970, évoquerait dans un discours de 1953 son entretien avec les frères musulmans sur la question du voile. Certes on ne devine pas beaucoup de femmes dans l'assemblée mais le discours du chef de l'Etat égyptien et les réactions de la salle sont symptomatiques d'une autre époque. Peut-on imaginer cela en 2012 ? Merci à la **Marche des femmes** pour la transmission du lien.

[Voir la vidéo du discours de Nasser sur Youtube](#)



Lutte contre les violences

Maroc : suicide d'une jeune fille contrainte d'épouser son violeur

Au Maroc une jeune fille de 16 ans contrainte d'épouser son violeur s'est donné la mort la semaine dernière en absorbant de la mort aux rats. Amina AL FILALI avait été contrainte à épouser son violeur qui a ainsi échappé à la prison grâce à un article du code pénal du Maroc. A l'appel de la **Ligue démocratique pour les droits de la femme** une manifestation a eu lieu devant le tribunal qui avait prononcé le mariage, tandis que les appels à changer la loi se multipliaient. La ministre de la solidarité, de la femme et de famille Bassima HAKKAOUI, unique femme membre du gouvernement de l'islamiste Abdelrahman BENKIRANE, a reconnu un « *vrai problème* » et préconisé un « *débat pour réformer cette loi* », sur la chaîne de télévision publique 2M.

Culture, communication

« Les femmes ou les silences de l'histoire » de Michelle PERROT

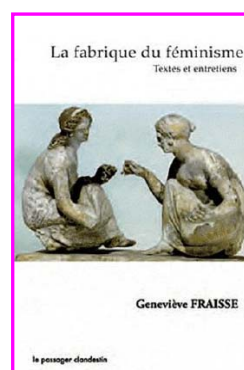
Michelle PERROT sort chez **Flammarion**, une réédition de « Les femmes ou les silences de l'histoire ». « *Les femmes font aujourd'hui du bruit ?* » se questionne le résumé. « *C'est en regard du silence dans lequel les a tenues la société depuis des siècles. Silence des exploits guerriers ou techniques, silence des livres et des images, silence surtout du récit historique qu'interroge justement l'historienne* ».

« Histoire de l'émancipation des femmes en France » de Marie-Jo BONNET

Les éditions **Ouest France**, publient une « Histoire de l'émancipation des femmes en France » de Marie-Jo BONNET. « *Qu'est-ce que s'émanciper, quand on naît femme dans une société dirigée par, et pour les hommes ? Quelles formes, quels combats, quels acquis, toujours menacés, et quels courants porteurs se déploient au cours de l'histoire ? Comment s'articule l'émancipation individuelle et collective ? Comment les rendre visibles au moyen d'une iconographie originale ? Autant d'objectifs auxquels répond ce livre* » indique le résumé.

« La fabrique du féminisme » de Geneviève FRAISSE

Le Passager clandestin publie des textes et entretiens de Geneviève FRAISSE sous le titre « La fabrique du féminisme ». Ce livre réunit des textes parus dans la presse (L'Humanité, Libé, Politis, Le Monde, Regards, Le Nouvel Obs...), ou dans des revues (Vacarme, Réfractations, Cahiers du genre, Mouvements, Revue de l'OFCE, Non fiction...) depuis trente-cinq ans. « *Il est une sorte de double-témoin : de la pratique et de la théorie ainsi que de leurs rencontres répétées, mais aussi de ce que, à tous les étages de la question féministe, la pensée est convoquée* ».



Agenda

Sheila ROWBOTHAM invitée de l'IEC

L'**Institut Emilie du Châtelet** (IEC) organise la prochaine séance de son cycle de conférences « Quarante ans de recherches sur les femmes, le sexe et le genre » le **samedi 31 mars** autour de Sheila ROWBOTHAM, professeure d'histoire du genre à l'Université de Manchester, directrice de recherche honoraire en Sociologie à l'École des sciences sociales de l'Université de Manchester, membre de la Royal Society of Arts, et chercheuse en résidence à la Bibliothèque nationale de Grande-Bretagne. Elle retracera son parcours de recherche en l'éclairant d'analyses de son champ scientifique.

[Retrouver la présentation sur le site de l'IEC](#)

Quelles réponses aux crimes sexuels et violences faites aux femmes ?

« *A la lumière des rebondissements de l'affaire DSK. Crimes sexuels et violences faites aux femmes : quelles réponses aux niveaux national et international ?* ». Un séminaire de lancement d'une campagne internationale contre l'immunité et l'impunité se tiendra le **samedi 24 mars** à l'Assemblée Nationale à l'initiative - entre autres - du Comité justice pour Nafisatou Diallo, de la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS), de la Ligue du droit international des femmes (LDIF). Il s'agira d'un partage d'expériences, de réflexions et d'analyses d'expertes, croisées avec des témoignages internationaux.

Femmes des lumières et de l'ombre : La belle époque des femmes

L'association **Mix-Cité 45** organise à Orléans pour la deuxième année, les **jeudi 5 et vendredi 6 avril**, un colloque dans son cycle « Femmes des lumières et de l'ombre ». Cette année « La belle époque des femmes 1889-1914 » sera mise en question. Il est organisé avec le concours de la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité** (DRDFE), du Conseil régional du Centre, de la médiathèque d'Orléans, du Musée des Beaux Arts, de l'université d'Orléans et de l'association Elles aussi. « *Après le Code civil, l'abrogation de la loi sur le divorce et presque un siècle de minorité légale, les femmes vont-elles voir reconnus en cette fin du XIXème siècle et au début du XXème les efforts - le plus souvent souterrains - prodigués dans l'éducation, dans la vie intellectuelle et artistique, dans les mouvements ouvriers ?* » se questionneront les participants.

« *Certes, la presse féminine est florissante, les lois sur l'éducation progressent, le prix de La Vie heureuse devient le prix Fémina, et le Nobel couronne par deux fois une femme de sciences. Certes les femmes qui écrivent n'ont jamais été aussi nombreuses, mais la critique, envers les « bas bleus », est sévère. Rien n'est acquis, ni patrimoine, ni droit de vote, ni autonomie professionnelle. La charnière 1889-1914 est-elle aussi « la Belle époque » des femmes ?* »

[Retrouver le programme sur Calenda](#)



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>